



Théorie

Différents thèmes seront abordés pendant cette formation :

- La sécurité incendie:
 - Les principes de classement des établissements
 - Les fondamentaux et les principes généraux de la sécurité incendie
 - Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments
 - L'intérêt du cloisonnement d'isolation des risques
 - L'évacuation du public et des occupants
 - Le désenfumage, l'éclairage de sécurité, les différents moyens de secours
- Les installations techniques :
 - Les installations électriques
 - Les ascenseurs et nacelles
 - Les installations fixes d'extinction automatique
 - Les colonnes sèches et humides
 - Le système de sécurité incendie
- Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie
 - Le service de sécurité, le poste de sécurité
 - Les rondes de sécurité et la surveillance des travaux
- La concrétisation des acquis
 - Visites applicatives d'un Établissement Recevant du Public (ERP) et d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH)

Pré requis : Avoir validé la FIA pour les Sapeurs Pompiers Volontaires ; Être en exercice en tant que S.P.V ; Justifier d'un titre de secourisme à jour de ses recyclages.

Objectifs de la formation : Obtenir le diplôme SSIAP1 par équivalence dans le but d'accéder à l'emploi d'agent de sécurité incendie conformément à l'arrêté

Public Visé : Les hommes de rangs des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, les pompiers de l'armée de terre, les pompiers militaires de l'armée de l'air ou les marins pompiers de la marine nationale

Nombre de participants : 12 au maximum

Durée : 6 jours soit 44 heures

Référent pédagogique : Mr DUPONT Mickaël

Moyens pédagogiques : Projection du cours de référence par vidéo projecteur – Pédagogie active (informative et participative) - Système de sécurité incendie de catégorie A - Circuit de vérification et de ronde

Un support pédagogique est remis à chaque participant.

Validation : Délivrance d'un diplôme SSIAP 1 par équivalence et d'une attestation

Règlementation : Arrêté du 2 mai 2005 modifié

Recyclage tous les 3 ans pour l'exercice de la fonction

Pratique



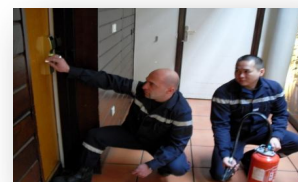
Différents cas concrets seront mis en pratique (exercices de classement d'établissements, recherche d'informations dans la réglementation, rondes, exercices de réception des appels...)

Utilisation d'une « valise SSIAP » : reconstitution d'un SSI catégorie A

Visites d'établissements

Le programme est conforme au référentiel de l'arrêté

NOTRE + FORMATION
P.A.V. "Prestation Après Vente"
Nous gérons le suivi de vos recyclages



SAS DM FORMATION

Siège social : 3, Boulevard de Belfort, CS 60357, 59022 Lille Cedex - Tél. : 07 56 84 15 18 - Email : direction@dm-formation.fr

Établissement secondaire :

Numéro de Siret : 893 470 237 00015 RCS de Lille 59000 - **Déclaration D'activité :** 32 59 10 694 59

Numéro d'autorisation d'exercer : En Cours